

VILLE
D'AUCHY-LES-MINES



Ville D'AUCHY-LES-MINES

Département du Pas-de-Calais 62138

ARRETE MUNICIPAL N° 58 /2023

**REGLEMENTATION PERMANENTE DU STATIONNEMENT ALTERNE
RUE JEANNETTE PRIN**

Monsieur Le Maire de la commune de AUCHY-LES-MINES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1 au L 2213-6 ;

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.413-3, R.110-2, R.411-2 et R.411-4;

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu l'instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière ;

Considérant que pour permettre l'entretien des voies publiques, il convient de réglementer l'arrêt et le stationnement alterné par quinzaine, des véhicules, dans la rue Jeannette Prin.

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}- A partir du 3 Avril 2023, la signalétique du stationnement unilatéral alterné semi mensuel des véhicules sera renforcée rue Jeannette Prin et devra être respectée.

ARTICLE 2 : Ce stationnement s'effectuera dans les conditions suivantes :

- Du 1^{er} au 15 de chaque mois, le stationnement est autorisé du côté des numéros impairs des habitations,
- Du 16 au dernier jour du mois, le stationnement est autorisé du côté des numéros pairs des habitations.

Les véhicules devront être stationner à cheval, 2 roues sur trottoir et ainsi laisser un passage pour les piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 – Les dispositions du présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière. La signalisation routière sera apposée par la commune.

ARTICLE 4 – Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 5 – Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

Madame la Directrice Générale des Services
Monsieur le Commissaire du Commissariat de Béthune,
Monsieur le Major du commissariat de Police d'Auchy-les-Mines,
La Police Municipale de Auchy-les-Mines,

Fait à Auchy-Les-Mines, le 10 Mars 2023

Monsieur Le Maire,

Jean-Michel LEGRAND
